



Saint-Nizier-du-Moucherotte, le 17 février 2023

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,


J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance publique du Conseil municipal qui se tiendra, *en présentiel*, à la *Salle du Conseil dans le bâtiment « Tanagra »*, selon l'ordre du jour ci-annexé, le :

Jeudi 23 février 2023

à

20 H 30

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments dévoués.


LE MAIRE
FRANCK GIRARD

REUNION PUBLIQUE DU 23 FEVRIER 2023

Ordre du Jour :

FONCTION PUBLIQUE :

PERSONNEL STAGIAIRE ET TITULAIRE DE LA FPT

1) Suppression de deux postes d'agents administratifs polyvalents contractuels et création de 2 postes d'adjoint administratif territorial stagiaire

Comme deux agents administratifs polyvalents, dont les contrats à durée déterminée se terminent, vont être mis au stage, il convient de supprimer leurs postes actuels d'agents administratifs polyvalents contractuels et de créer deux postes d'adjoint administratif territorial stagiaire afin de pouvoir les nommer.

2) Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

FINANCES LOCALES :

DECISIONS BUDGETAIRES

3) Demande de subvention au Conseil départemental de l'Isère, territoire du Vercors (CDT), pour les travaux d'isolation intérieure de la salle hors sac

4) Demande de subvention à la Préfecture de l'Isère, au titre de la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) 2023, pour les travaux d'isolation intérieure de la salle hors sac

Afin de diminuer considérablement la consommation énergétique de la salle hors sac, il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'isolation intérieure de cette salle (doublage des murs, remplacement des menuiseries, changement de chauffage et électricité). Et pour cela, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Préfecture de l'Isère, au titre de la DETR (dotation d'équipement aux territoires ruraux) 2023, avec un taux de 25 % du montant HT des dépenses subventionnables, ainsi qu'auprès du Conseil départemental de l'Isère, territoire du Vercors (CDT), avec un taux de 40 % du montant HT des dépenses subventionnables

DOMAINE DE COMPÉTENCES PAR THÈME :

ENFANCE/JEUNESSE

5) Approbation de la convention de la FOL

Dans le cadre des nouvelles activités pédagogiques, il convient de poursuivre le dispositif « Lire et faire lire » proposé par la ligue de l'enseignement FOL de l'Isère et de signer la nouvelle convention pour l'année scolaire 2022/2023.

Questions diverses